



Maitre d'ouvrage :
Commune de Plouézec
1, Rue du Colonel Henri Simon
22470 Plouézec
Tél : 02 96 20 64 90

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Procédure adaptée passée selon les articles
L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande
Publique

Lettre de consultation pour l'attribution du Marché de réalisation d'une centrale photovoltaïque en toiture de la halle multifonction à Plouézec

Date et heure de limite de remise des offres :

Jeudi 9/07/2026 à 12h00

Sommaire

| | |
|--|----------|
| Article 1 - Objet de la consultation | 3 |
| Article 2 - Contenu de la consultation | 3 |
| Article 3 - Dépôt de l'offre..... | 4 |
| Article 4 - Jugement des offres du marché | 5 |
| 4.1 - Critères de sélection..... | 5 |
| 4.2 - Audition et négociation | 5 |
| Article 5 - Contenu des plis et conditions de participation : | 6 |
| Article 6 - Prestations Supplémentaires Eventuelles : | 7 |
| Article 7 - Modalités de règlement du marché | 8 |
| Présentation des demandes de paiement..... | 8 |

Article 1 - Objet de la consultation

Acheteur :

Commune de Plouézec
1, Rue du Colonel Henri Simon
22470 Plouézec
Téléphone : 02.96.20.64.10
Courriel : mairie@plouezec.bzh
Site internet : <https://www.plouezec.fr/>

Description :

Le Titulaire du présent marché sera chargé de l'étude, de la fourniture, et de la réalisation de la centrale photovoltaïque en toiture de la halle multifonction sur la commune de Plouézec.

Les caractéristiques techniques de la centrale photovoltaïque sont détaillées dans le CCTP du présent marché.

Article 2 - Contenu de la consultation

Les documents de consultation propres au présent marché seront à télécharger via la plateforme <https://marches.megalis.bretagne.bzh/>

Ces documents de mise en concurrence comprendront :

- La lettre de consultation valant RC précisant les conditions de remise des offres et les critères d'attribution du marché.
- L'Acte d'engagement du marché ;
 - Annexe 1 : DPGF du projet.
 - Annexe 2 : cadre de réponse « valeur technique ».
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières du présent marché et ses annexes,
 - Annexe 1 : PAQ
 - Annexe 2 : Charte Chantier Vert
 - Annexe 3 : Journal de chantier
- Le cahier des Clauses Technique Particulières et ses annexes

Le maitre d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 3 - Dépôt de l'offre

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Code de la commande publique, la présente consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée.

Cette procédure rend obligatoire le téléchargement des documents du dossier de consultation sur un réseau électronique et de déposer une offre par voie électronique via le site internet accessible à l'adresse : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/>

Pour répondre à la présente consultation sous forme dématérialisée via la plate-forme, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être titulaire d'un certificat électronique afin de signer sa réponse.

Les candidats doivent insérer dans l'enveloppe électronique unique l'ensemble des documents requis. Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les pièces de la candidature et les pièces de l'offre dont le contenu est défini dans la présente consultation. Le dossier de candidature et d'offre est un fichier unique compressé au format « .zip ».

Les plis transmis sous cette forme sont horodatés par la plate-forme <https://marches.megalis.bretagne.bzh/>

Les opérateurs économiques doivent donc prendre toute disposition afin que leurs plis soient réceptionnés (et non envoyés) avant les date et heure limites indiquées en page de garde du présent Règlement de la Consultation. **Il est préférable de faire le dépôt électronique au moins 2 heures avant la date et heure de clôture. Tout pli qui parviendrait après cette date sera considéré comme hors délai.**

Dans le cas de plusieurs dépôts d'offres par un même candidat, seule la dernière sera ouverte.

Sont autorisés, pour la transmission électronique des plis, les formats Word, Excel et PDF ou équivalents.

L'attention des opérateurs économiques est attirée sur le fait qu'ils doivent limiter au maximum la taille des fichiers transmis et notamment le poids des éventuelles photos.

A noter que l'obtention d'un certificat de signature électronique peut prendre jusqu'à 2 ou 3 semaines selon les fournisseurs de certificats.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le certificat délivré par la plate-forme <https://marches.megalis.bretagne.bzh/> n'est pas un certificat de signature électronique mais une clé de chiffrement destinée à assurer la confidentialité et la transmission de votre pli électronique en toute sécurité. Il ne peut en aucun cas être utilisé pour la signature des pièces de réponse, sous peine d'irrecevabilité de votre proposition.

Article 4 - Jugement des offres du marché

4.1 - Critères de sélection

La notation des offres sera réalisée sur la base du mémoire technique et économique. Les critères intervenant pour le jugement des offres du présent marché seront pondérés de la manière suivante :

| Critères | Pondération |
|--|-------------|
| 1. Critère Technique | 60 % |
| 2. Critère économique | 40% |
| La note finale pondérée est arrondie au centième supérieur | |

La note du critère Technique (1) sera déterminée d'après le contenu cadre de réponse « valeur technique » (annexe 2).

La note du critère économique (2) sera calculée par le principe de la règle de 3 :

Note prix = 40 x prix de l'offre la plus basse / prix offre

| |
|--|
| Note globale (sur 100) = Valeur technique (60%) + Valeur économique (40%) |
|--|

4.2 - Audition et négociation

Une audition ou négociation écrite pourra avoir lieu avec certains candidats. Elle aura pour but d'apporter des précisions ou des compléments sur la teneur de leur offre et elle pourra permettre également une négociation sur les éléments financiers de l'offre.

Les candidats concernés seront informés par mail 5 jours avant la date retenue du déroulement de l'audition.

Cependant, le pouvoir adjudicateur pourra juger que l'audition ou négociation n'est pas nécessaire.

Article 5 - Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document | Descriptif |
|--|--|
| Situation juridique | |
| Déclaration du candidat (DC2) | <i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Économie)</i> |
| Lettre de candidature (DC1) | <i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Économie)</i> |
| Capacité technique et professionnelle | |
| Moyens humains | <i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i> |
| Moyens techniques | <i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i> |
| Qualifications professionnelles | <i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation, certification photovoltaïque S21)</i> |
| Titres d'études et professionnels | <i>Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché</i> |

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Les offres remises dans le cadre du présent marché se composent des éléments suivants :

- **L'acte d'engagement** dûment complété, daté et signé électroniquement.
- **L'annexe 1 de l'acte d'engagement : DPGF du projet** du présent marché complété, daté et signé électroniquement en format Excel ;
- **L'annexe 2 de l'acte d'engagement : Cadre de réponse « valeur technique »** du présent marché complété ;
- **Le Cahier des Clauses Administratives Particulières du présent marché (CCAP) et ses annexes, accepter sans modification**, dater et signer ;
- **Le cahier des Clauses Technique Particulières du présent marché (CCTP) et ses annexes, accepter sans modification**, dater et signer ;

Ces documents seront rematérialisés pour signature manuscrite des co-contractants.

Les offres devront se limiter strictement aux documents de la consultation propres au présent marché.

Article 6 - Prestations Supplémentaires Eventuelles :

Une ou Plusieurs Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) sont exigées par l'acheteur.

La présentation et le chiffrage de ces PSE est obligatoire. Toute offre présentée sans les PSE sera irrégulière.

A l'issue de l'analyse, l'acheteur décidera s'il retient ou non certaine PSE.

Article 7 - Modalités de règlement du marché

Présentation des demandes de paiement

Les demandes de paiement seront déposées sur CHORUS

| | |
|------------------------|----------------------------|
| Maîtrise d'ouvrage | Commune de Plouézec |
| Adresse de facturation | Dépôt sur CHORUS |